

Paris, le 15 janvier 2009

Com. 01/2009

Communiqué de presse

La profession de l'assurance s'engage à promouvoir la mixité et la diversité tout au long de la vie professionnelle

Afin de prendre en compte les mutations démographiques de la société française, la profession de l'assurance (FFSA et Gema) et trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et CFTC) ont signé un accord de branche pour promouvoir la mixité et la diversité au sein des entreprises d'assurances.

Plus de 20 % de l'effectif salarié des compagnies d'assurance aura atteint l'âge de 60 ans à l'horizon 2014*. Cette évolution est propice à une réflexion sur la diversité du recrutement et la gestion des carrières.

Des mesures concrètes pour une plus grande égalité des chances

Parmi les nombreuses mesures envisagées par cet accord, est notamment prévu un partenariat avec le ministère de l'Education Nationale pour faciliter l'insertion des jeunes issus des zones d'éducation prioritaires (ZEP).

Par ailleurs, l'accord porte une attention particulière à l'évolution professionnelle des femmes : le besoin d'obtenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous niveaux dans l'entreprise y est ainsi réaffirmé.

De même, dans le but de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés, il est prévu de créer un dispositif professionnel d'aide et de retour à l'emploi.

Enfin, sur l'emploi des seniors, l'accord souligne la nécessité de faire progresser l'âge de cessation d'activité dans la profession. Alors qu'il était de 59 ans et un mois fin 2007, il serait porté à 60 ans fin 2011.

Un attachement à la promotion de la mixité et de la diversité tout au long de la vie professionnelle

L'accord a pour ambition d'impulser une politique de branche par la mise en œuvre de moyens concrets au service des entreprises et des salariés tant dans la phase de recrutement et d'insertion professionnelle qu'en matière de développement des compétences et de maintien dans l'emploi.

En signant cet accord, la profession a voulu montrer son attachement au principe fondamental qu'« à compétences et capacités professionnelles égales, tous les salariés, actuels et futurs, doivent avoir les mêmes possibilités et les mêmes droits ».

*Rapport 2008 de l'observatoire sur les Métiers des salariés de l'Assurance

Contacts presse :

FFSA
Guillaume Ignace
Tél. 01 42 47 94 34
Email : g.ignace@ffsa.fr

Gema
Nathalie Irisson
Tél. 01 53 04 16 21
Email : nathalie.irisson@gema.fr